

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) s'est réunie en session ordinaire le 5 décembre 2016 à Libreville, République Gabonaise, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), sous la présidence de Monsieur **Rafael TUNG NSUE BILOGO**, son Président.

Cette session s'est tenue au lendemain du renouvellement des membres de l'organe de régulation du marché financier de l'Afrique Centrale récemment nommés par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) au cours de sa session du 28 septembre 2016 à Paris.

Dans le cadre de ses pouvoirs en tant qu'autorité administrative, le Collège de la COSUMAF a décidé d'autoriser l'opération d'emprunt obligataire du Congo, dénommée «EOCG 6,5% net 2016-2021», sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale d'un montant global de cent cinquante milliards (150 000 000 000) de FCFA et d'attribuer un numéro d'enregistrement au Document d'Information relatif à cette opération.

Examinant des demandes introduites par des acteurs du marché et des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, le Collège de la COSUMAF a décidé d'accorder l'agrément à la société ASCA ASSET MANAGEMENT en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sur le Marché Financier Régional ainsi qu'aux Messieurs Naoufal BENSALAH et Marc KAMGAING respectivement Président Directeur Général et Directeur général de ladite société de gestion, en qualité de Dirigeants. Des agréments ont été par également accordés à deux Fonds Communs de Placement, FCP ASCA PATRIMOINE et FCP ASCA LIQUIDITE classés respectivement dans la catégorie de fonds de type obligataire et monétaire, dont ASCA ASSET MANAGEMENT est le promoteur.

Intégrant la préoccupation des régulateurs d'élaborer de solutions de marchés pour le développement durable qui permettront d'aider à relever les défis environnementaux exprimés lors de la COP 21 et la COP 22, le Collège de la COSUMAF

a approuvé les termes des engagements de Marrakech pour l'essor de marchés financiers verts en Afrique et entériné la signature de ce texte par le Président de la COSUMAF.

Prenant acte de l'évolution du marché des capitaux en CEMAC, les membres de la COSUMAF ont tenu à encourager les efforts de promotion du marché engagés par le Président de la COSUMAF et ses équipes. Cette démarche semble avoir incité certains Etats de la CEMAC à recourir aux marchés financiers pour leur besoin de financement, à l'instar du Congo, et elle favorise des initiatives nouvelles, notamment, la création de nouveaux produits sur le marché et l'apparition de nouvelles catégories d'acteurs.

Le Collège a pris acte et s'est réjouie des démarches de recherche de financement entreprises par le Président de la COSUMAF auprès des partenaires au développement en vue de la mise en œuvre effective du plan de développement du marché financier issu de l'étude sur le potentiel et la profondeur du marché financier en Afrique Centrale.

Enfin, informé de la reconduite à la frontière par un Etat de la CEMAC des membres de la COSUMAF, le Collège attire l'attention des plus hautes Autorités de la Communauté sur le respect des dispositions CEMAC qui accordent à ses Institutions, des Immunités et Privilèges reconnus aux organisations Internationales.

Fait à Libreville, le 05 décembre 2016

Pour le Collège de la COSUMAF,

Le Président,

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHE FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE
Tél.: +241 01.74.75.91
B.P. 1724 Libreville - GABON

Rafael TUNG NSUE